

Actualité Juridique famille



Un projet immobilier commun ne caractérise pas forcément l'*affectio societatis*

Prestation compensatoire : la production de la déclaration sur l'honneur est facultative !

L'article 1415 du code civil n'est pas applicable à un compte courant d'associé coopérateur : un frein à l'invasion ?

Les créanciers ne peuvent s'opposer à la donation-partage

Le médecin-conseil de blessé

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge aux affaires familiales

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Magistrat

Frédérique Granet,
*Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg*

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION

Directeur éditorial

Philippe Weiss

Rédactrice en chef

Marie-Ève Charbonnier

Rédacteurs

Laurence Attuel-Mendès

Frédéric Bicheron, *Docteur en droit*

Stéphane David, *Maître de conférences
à l'Université Paris XII*

Sophie Deis-Beauquesne, *Docteur en droit*

Secrétaire de rédaction

Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing : Corinne Ménager

Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél : 0 820 800 017

Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)

France : 149 € TTC

Étranger : 165 € TTC

Prix au numéro : 17 € TTC

ISSN 1630 - 2206

n° CPPAP 1003 k 8976

Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros

Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE : 221 A

TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,

de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 295

ACTUALITÉS 298

DOSSIER 300

La famille face aux accidents de la vie

Les avocats spécialistes en réparation du préjudice corporel au service de la cause des victimes et des familles de victimes
par Claude LIENHARD 300

Evaluation et réparation de dommages corporels à la suite d'un accident : quelques notions
par Hélène BÉJU-HUGUES et Isabelle BESSIÈRES-ROQUES 305

Victimes par ricochet : de nouveaux préjudices économiques réparables
par Claude LIENHARD et Marie-France STEINLÉ-FEUEBACH 309

L'enfant et l'accident
par François CHABAS 312

A propos de la protection juridique de la famille et des accidents de la vie : de l'utilité de l'avocat
par Gérard MONTIGNY 317

PRATIQUES 321

Le médecin-conseil de blessé
par Bernard A. H. DREYFUS 321

JURISPRUDENCE 324

CONCUBINAGE

Un projet immobilier commun ne caractérise pas obligatoirement l'*affectio societatis*
Cass. com., 23 juin 2004 (2 espèces) 324

DIVORCE

Prestation compensatoire : la production de la déclaration sur l'honneur est facultative !
Cass. 1^{re} civ., 2 mars 2004 et 12 mai 2004 325

Divorce et procédure collective : le créancier « alimentaire » peut agir pénalement sans être tenu de déclarer sa créance
Cass. crim., 9 juin 2004 326

Pas de révision judiciaire de la prestation compensatoire en présence d'une clause contraire contenue dans la convention définitive
CA Douai (7^e ch.), 8 janv. 2004 327

LIBÉRALITÉS

Action oblique et clause d'inaliénabilité : la Cour de cassation persiste dans son refus
Cass. 1re civ., 25 mai 2004 **328**

RÉGIMES MATRIMONIAUX

L'article 1415 du code civil n'est pas applicable à un compte courant d'associé coopérateur : un frein à l'invasion ?
Cass. 1re civ., 22 juin 2004 **329**

Sort de l'actif commun en cas de liquidations judiciaires successives des époux
CA Paris (25e ch. B), 11 juin 2004 **330**

Communauté légale : comment qualifier les stock-options ?
CA Paris (2e ch. B), 7 mai 2004 **331**

SUCCESSIONS

Les créanciers ne peuvent s'opposer à la donation-partage
Cass. 1re civ., 8 juin 2004 **332**

DONNÉES CHIFFRÉES **333**

Prestations - Aliments **333**

INDEX PROVISOIRE 2004

ABANDON DE FAMILLE

Procédure collective

Non-déclaration de la créance d'aliments -
Extinction (non) p. 326

ACCIDENT

Enfant

Auteur d'accident p. 313 (dossier)
Victime d'accident p. 313 (dossier)

Préjudice corporel

Réparation - Évaluation p. 305 (dossier)
Réparation - Rôle de l'avocat p. 300 (dossier)

Protection juridique

Rôle de l'avocat p. 317 (dossier)

Victime

Rôle du médecin-conseil de blessé p. 321 (pratiques)

Victimes par ricochet

Préjudices spécifiques -
Réparation p. 309 (dossier)

CONCUBINAGE

Société de fait

Affectio societatis - Projet immobilier
commun p. 324

DIVORCE

Prestation compensatoire

V. ce mot

Requête conjointe

Convention définitive homologuée -
Révision p. 327

DONATION

Clause d'inaliénabilité

Action oblique p. 328

PRESTATION COMPENSATOIRE

Procédure collective

Créance d'aliments p. 326

Révision

Déclaration sur l'honneur - Défaut
de production p. 325

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Communauté de meubles et acquêts

Compte courant d'associé coopérateur -
Découvert p. 329

Communauté légale

Liquidations judiciaires successives -
Créanciers p. 330
Stock-options p. 331

SUCCESSIONS

Donation-partage

Créancier personnel - Action
paulienne p. 332

Ce numéro contient un encart piqué à cheval
« abonnement à l'AJ famille et à l'AJ Pénal »
non folioté de quatre pages placé entre la
couverture et les pages 295 et 334.